

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – PROPRE N° XV/2026/034

Autorisation donnée par le Conseil d'arrondissement à Monsieur Philippe GOUJON,
Maire du 15^e arrondissement, de signer toutes les conventions d'occupation
temporaire de salles de la Mairie du 15^e arrondissement, de ses annexes 69, rue Violet
et 154, rue Lecourbe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-16 ;

Après avoir entendu l'intervention de Monsieur Arnaud LEHOUX,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

Article 1^{er} : Sont mises à disposition pour une période temporaire les salles de la mairie d'arrondissement ainsi désignées :

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – PROPRE N° XV/2026/034

1- Mairie du 15^{ème} arrondissement :

Rez-de-Chaussée de la Mairie :

salles	Surface	Capacité d'accueil
Necker	50 m ²	25 personnes
Vaugirard	124 m ²	100 personnes
St Lambert	86,5 m ²	80 personnes
Vaugirard/St Lambert	210,5 m ²	180 personnes

Premier étage de la Mairie :

Salles	Surface	Capacité d'accueil
des Mariages	86 m ²	65 personnes
Grenelle	63 m ²	50 personnes
des Fêtes	437 m ²	300 personnes

Deuxième étage de la Mairie :

Salle	Surface	Capacité d'accueil
Brassens	19 m ²	12 personnes

Troisième étage de la Mairie :

Salle	Surface	Capacité d'accueil
Javel	31 m ²	15 personnes

2- Annexe de la Mairie (Maison communale 69 rue Violet) :

Salles	Surface	Capacité d'accueil
Citroën	50 m ²	40 personnes
Violet	21 m ²	20 personnes

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – PROPRE N° XV/2026/034

3- Annexe de la Mairie (154 rue Lecourbe) :

Salle	Surface	Capacité d'accueil
LECOURBE	130 m ²	167 personnes (debout) 80 personnes (assises)

Article 2 : La tarification de la mise à disposition de locaux a été fixée par les délibérations 2018 DDCT 82 et 2018 DDCT 89 des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018.

Article 3 : Le maire d'arrondissement est autorisé à signer les conventions d'occupation temporaire suivant le modèle joint en annexe.

Article 4 : Une fois par an le maire d'arrondissement présentera le bilan des mises à disposition des salles désignées ci-dessus.

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – PROPRE N° XV/2026/035

**Désignation par le Conseil d'arrondissement d'élus au sein de la commission
consultative d'attribution des logements sociaux**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2143-2 et L.2511-10 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

Article unique : Les membres désignés pour siéger au sein de cette commission sont :

Présidente : Sylvie CEYRAC

TITULAIRES (5)	SUPPLEANTS (5)
Marie-Caroline DOUCERÉ	Pierre MENUET
Jacques-Henri SEMELLE	Ivana STOJANOVIC
Mathieu LUINAUD	Rémi TREGUER
Valérie GIOVANNUCCI	Ségolène FOUCHÉ
Arnaud LEHOUX	Arnaud SALETTE

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – PROPRE N° XV/2026/036

**Désignation par le Conseil d'arrondissement d'élus au sein de la commission
consultative d'attribution des places en crèches**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2143-2 et L.2511-10 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

Article unique : Les membres désignés pour siéger au sein de cette commission sont :

Présidente : Charlotte DESROUSSEAUX

TITULAIRES (5)	SUPPLEANTS (5)
Valentin ROUFFIAC	Louis LATINNE
Catherine IBLED	Raphaël VIGIER
Jacques-Henri SEMELLE	Charlotte ROCHER
Inès de RAGUENEL	Emmanuelle NKANA
Guillaume BOISSONNAT	Eva MONTARELLO RODRIGUES

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – PROPRE N° XV/2026/037

**Désignation par le Conseil d'arrondissement d'élus au sein de la commission
consultative des dérogations scolaires**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2143-2 et L.2511-10 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

Article unique : Les membres désignés pour siéger au sein de cette commission sont :

Présidente : Chantal ROLGEN

TITULAIRES (5)	SUPPLEANTS (5)
Pierre-André KOCH	Selda BESNIER
Rodolphe VINCENT	Inès de RAGUENEL
Raphaël VICIER	Laurence DESMETTRE
Louis LATINNE	Catherine IBLED
Anouch TORANIAN	Isabelle ROY

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – PROPRE N° XV/2026/038

Désignation par le Conseil d'arrondissement d'élus au sein du conseil des aînés du
15^e arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2143-2 et L.2511-10 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

Article unique : Les membres désignés pour siéger au sein de ce conseil des aînés sont :

ELUS (6)
Sylvie CEYRAC
Inès CHARLES-LAVAUZELLE
Hugo KUNSTLINGER
Raphaël VIGIER
Marie-Caroline DOUCERÉ
Eva MONTARELLO RODRIGUES

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – PROPRE N° XV/2026/039

**Désignation par le Conseil d'arrondissement des membres de la Commission du
règlement intérieur du Conseil du 15^e arrondissement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-8 et L.2543-2 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

Article unique : Les membres désignés pour siéger au sein de la commission du règlement intérieur sont :

Président : Daniel-Georges COURTOIS

ELUS (3)
Henri JOZEFOWICZ
Arnaud LEHOUX
Isabelle ROY

Autres membres :

Stéphanie RÉTIF, Directrice Générale Adjointe des Services

Marie de LA ROCHEFOUCAULD, Chef de Cabinet

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – PROPRE N° XV/2026/040

**Désignation des élus devant siéger au sein de la commission du conseil local de la
santé et de la santé mentale du 15^e arrondissement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2143-2 et L.2511-10 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

Article unique : Les membres désignés pour siéger au sein de cette commission sont :

Élus de la commission du conseil local de la santé

ELUS (6)
Jérôme LORIAU
Inès CHARLES-LAVAUZELLE
Charlotte ROCHER
Raphaël VIGIER
Charlotte DESROUSSEAUX
Aminata NIAKATÉ

Élus de la commission du conseil local de santé la mentale

ELUS (6)
Jérôme LORIAU
Inès CHARLES-LAVAUZELLE
Catherine IBLED
Louisa FERHAT
Valentin ROUFFIAC
Elise BRUHAT

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – PROPRE N° XV/2026/041

**Désignation par le Conseil d'arrondissement des élus appelés à siéger au conseil des
gardiens d'immeubles du 15^e arrondissement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2143-2 et L.2511-10 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

Article unique : Les membres désignés pour siéger au sein de ce conseil des gardiens d'immeubles sont :

ELUS (6)
Sylvie CEYRAC
Rémi TREGUER
Emmanuelle NKANA
Marie-Caroline DOUCERÉ
Jean-Yves PINET
Anouch TORANIAN

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – PROPRE N° XV/2026/042

**Désignation par le Conseil d'arrondissement de représentants au sein du conseil
local du Handicap du 15^e arrondissement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2143-2 et L.2511-10 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

Article unique : Les membres désignés pour siéger au sein du conseil local du handicap sont :

ELUS (5)
Louisa FERHAT
Hugo KUNSTLINGER
Raphaël VIGIER
Catherine IBLED
Eva MONTARELLO RODRIGUES

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – PROPRE N° XV/2026/043

**Désignation par le Conseil d'arrondissement d'un représentant au sein du conseil
d'administration de l'association théâtre Silvia Monfort**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-19 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

Article unique : Les membres désignés pour siéger au sein du conseil d'Administration sont :

ELU (1)
Isabelle RUISSEAU

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – PROPRE N° XV/2026/044

Relative à la désignation par le Conseil d'Arrondissement d'élus appelés à siéger au sein du « Conseil de Maison » de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 15^{ème} arrondissement.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2511-19 ;

Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15^e, ayant été désigné rapporteur,

Sur proposition de Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15^e arrondissement

A L'UNANIMITE

DELIBERE

Article unique : Conformément à l'article L.2511-19 du code général des collectivités territoriales, les votants à l'unanimité ont décidé de ne pas procéder au scrutin secret. Sont désignés en tant que représentants du conseil du 15^{ème} arrondissement au sein du Conseil de maison de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne :

Président : Philippe GOUJON

ELUS
Marie-Caroline DOUCERÉ
Henri JOZEFOWICZ
Carline LUBIN-NOËL
Sylvie CEYRAC
Elise BRUHAT

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – PROPRE N° XV/2026/045

Désignation par le Conseil d'arrondissement de représentants de la Commune au sein des Conseils d'écoles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-19 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

Article unique : Les membres désignés pour siéger au sein de cette commission sont :

Ecole	Nom de l'école	Adresse	Civilité	Prénom	Nom
Maternelle	Alleray	42 rue d'Alleray	Madame	Esther	MORTAGNE-GRINDA
Maternelle	Amiral Roussin	33 rue Amiral Roussin	Monsieur	Franck	LEFEVRE
Maternelle	Aristide Maillol	15 rue Aristide Maillol	Madame	Françoise	MALASSIS
Maternelle	Balard	95 rue Balard	Monsieur	Alain	BROUSSEAU
Maternelle	Cardinal Amette	3 place du Cardinal Amette	Madame	Sylvie	CEYRAC
Maternelle	Cépré	13 rue Cépré	Madame	Marie-Odile	MERGNAC
Maternelle	Emeriau	16 rue Emeriau	Madame	Valérie	GIOVANNUCCI

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – PROPRE N° XV/2026/045

Maternelle	Emile Zola	33, avenue Emile Zola	Monsieur	Jacques- Henri	SEMELLE
Maternelle	Fédération	18 rue de la Fédération	Madame	Leila	KHENAS
Maternelle	Félix Faure	56 avenue Félix Faure	Madame	Joëlle	ROY
Maternelle	François Coppée	10 rue François Coppée	Madame	Catherine	IBLED
Maternelle	Gerbert	6 rue Gerbert	Monsieur	Rodolphe	VINCENT
Maternelle	Gutenberg	72 rue Gutenberg	Madame	Aroquia	DUCHET
Maternelle	Lacordaire	5, rue Lacordaire	Monsieur	Rémi	TREGUER
Maternelle	Mademoiselle	81 rue Mademoiselle	Madame	Marie- Caroline	DOUCERE
Maternelle	Morillons	40 rue des Morillons	Madame	CARLINE	LUBIN-NOËL
Maternelle	Olivier de Serres	34 rue Olivier de Serres	Madame	Ozlem	ORAKCI
Maternelle	Porte Brancion	5 avenue de la Porte Brancion	Madame	Danielle	MONFRET KISS
Maternelle	Procession/Alleray	66 rue de la Procession	Madame	Maryse	CARRON
Maternelle	Saïda	20 rue de la Saïda	Madame	Inès	CHARLES- LAVAUZELLE
Maternelle	Sextius Michel	22 rue Sextius Michel	Madame	Ivana	STOJANOVIC
Maternelle	Théodore Deck	2 rue Théodore Deck	Monsieur	Pierre-André	KOCH
Maternelle	Varet/Jongkind	9 rue Varet	Madame	Ludivine	GUILLOU
Maternelle	Vaugirard	149 rue de Vaugirard	Monsieur	Jean-Philippe	PIERRE
Maternelle	Violet	38 rue Violet	Monsieur	Lionel	BRISSON
Maternelle	Volontaires	17 rue des Volontaires	Madame	Emmanuelle	NKANA
Elémentaire	Amiral Roussin	33 rue Amiral Roussin	Monsieur	Philippe	STELANDRE

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – PROPRE N° XV/2026/045

Elémentaire	Blomet	19 rue Blomet	Madame	Inés	DE RAGUENEL
Elémentaire	Cardinal Amette	3 place du Cardinal Amette	Madame	Charlotte	DESROUSSEAUX
Elémentaire	Cherbourg	15 rue de Cherbourg	Monsieur	Grégory	MORIN-MARTIN
Elémentaire	Corbon	3 rue Corbon	Monsieur	Jérôme	LORIAU
Elémentaire	Dupleix	21 rue Dupleix	Madame	Anne-Claire	TYSSANDIER
Elémentaire	Emeriau	10 rue Emeriau	Madame	Valérie	GIOVANNUCCI
Elémentaire	Falguière	20 rue Falguière	Monsieur	Pierre	MENUET
Elémentaire	Félix Faure	56 avenue Félix Faure	Madame	Ségolène	FOUCHE
Elémentaire	Félix Faure	146 avenue Félix Faure	Monsieur	Alain	BROUSSEAU
Elémentaire	Fondary	12 rue Fondary	Monsieur	Valentin	ROUFFIAC
Elémentaire	François Coppée	14 rue François Coppée	Madame	Ségolène	FOUCHE
Elémentaire	Gutenberg	50 rue Gutenberg	Monsieur	Jean-Yves	PINET
Elémentaire	Lacordaire	7 rue Lacordaire	Monsieur	Hugo	KUNSTLINGER
Elémentaire	Mademoiselle	81 rue Mademoiselle	Monsieur	Henri	JOZEFOWICZ
Elémentaire	Olivier de Serres	27 rue Olivier de Serres	Monsieur	Eric	NORMAND
Elémentaire	Porte Brancion	5 avenue de la Porte Brancion	Monsieur	Grégory	MORIN-MARTIN
Elémentaire	Rouelle	25 rue Rouelle	Monsieur	Jean-Marc	BARKI
Elémentaire	Saïda	20 rue de la Saïda	Madame	Laurence	DESMETTRE
Elémentaire	Saint Charles	195 rue Saint-Charles	Madame	Alexia	GERMONT
Elémentaire	Saint Lambert	10 rue Saint-Lambert	Monsieur	Jean-François	LOZIN
Elémentaire	Saint Lambert	12 rue Saint-Lambert	Madame	Louisa	FERHAT
Elémentaire	Vigée Lebrun	11 rue Vigée Lebrun	Monsieur	Guilad	SILVER
Elémentaire	Vigée Lebrun	17 rue Vigée Lebrun	Madame	Selda	BESNIER

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – PROPRE N° XV/2026/045

Ecole polyvalente	Convention	78 rue de la Convention	Madame	Isabelle	LESENS
Ecole polyvalente	Dombasle	28 rue Dombasle	Monsieur	Grégory	CANAL
Ecole polyvalente	Frères Voisin	3 boulevard des Frères Voisin	Madame	Ghislaine	de CHEVIGNY
Ecole polyvalente	Miollis	33 bis rue Miollis	Monsieur	Anthony	SAMAMA

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/046

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE/2026/154

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2026/154 tendant à :

- Attribuer une subvention d'un montant total de 5 689 024 € à l'association France Horizon (10^e) pour ses 20 établissements d'accueil du jeune enfant dont :
 - **La crèche « Le temps de l'enfance » située au 6-8 rue Dulac à Paris 15^e**
 - **La crèche « La ribambelle » située 41 rue de Javel à Paris 15^e**
- Autoriser Monsieur le Maire de Paris à signer l'avenant aux conventions correspondantes.

Madame Charlotte DESROUSSEAUX, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames Catherine IBLED, Isabelle ROY et Charlotte DESROUSSEAUX.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ .

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2026/154

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/047

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE/2026/188

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2026/188 tendant à :

- Attribuer une subvention d'un montant de 10 484 525 € et une subvention d'investissement de 69 833 € à l'association Crescendo (11^e) pour ses 30 établissements d'accueil du jeune enfant dont :
 - **23 135 € à la crèche « Les lutins de la Plaine » à Paris 15^e pour des travaux de rénovation et de mises aux normes située au 16 avenue Frères Voisin (15^e)**
- Autoriser Monsieur le Maire de Paris à signer l'avenant n°2 à la convention correspondante.

Madame Charlotte DESROUSSEAUX, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2026/188

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/048

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE/2026/189

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2026/189 tendant à :

- Attribuer une subvention d'un montant total de 1 304 297 € à l'association Crescendo (11[°]) pour la création et l'aménagement d'un multi-accueil (55 places) situé au 17 rue Alphonse Bertillon à Paris 15^e
- Autoriser Monsieur le Maire de Paris à signer la convention d'investissement correspondante.

Madame Charlotte DESROUSSEAUX, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Monsieur Philippe GOUJON et Mesdames Éva MONTARELLO RODRIGUES et Charlotte DESROUSSEAUX.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2026/189

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/049

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DPMP/2026/4

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DPMP/2026/4 tendant à :

- Attribuer une subvention d'un montant total de 318 000 € à 112 structures partenaires dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2026 dont :
 - **1 500 € à l'association « Action et Transition » pour leur action les mains dans la terre : jardin et partage**
 - **1 200 € à l'association « Action et Transition » pour leur action Ciné-Débat : Regarder et Parler pour Exister été 2026**
 - **1 500 € à l'association « Cinequinze » pour leur action AREALVVV Ateliers de Réalisation de courts-métrages été 26**
 - **2 000 € à l'association « Cre'art music – musiques et cultures » pour leur action PARIS VILLE VIE VACANCES / MUSIQUES EN VACANCES**
 - **1 700 € à l'association « Creat'eo IDF » pour leur action CREAT'EO DÉCOUVRE PARIS/ THÉMATIQUES : DÉCOUVERTE**
 - **1 500 € à l'association « Creat'eo IDF » pour leur action SILENCE ON TOURNE / THÉMATIQUE : ÉDUCATION**
 - **1 500 € à l'association « Jeunesse Falguière 15 » pour leur action XV DIVISION**
 - **1 500 € à l'association « Solidarité, prévention et éducation par le sport (SPÉSPORT) » pour leur action VVV - QUARTIERS LUDIQUES ESTIVAUX**
 - **1 500 € à l'association « Solidarité, prévention et éducation par le sport (SPÉSPORT) » pour leur action VVV - Futsal : sport, respect et cohésion dans le QPV Falguière, été 2026**
 - **1 500 € à l'association « Solidarité, prévention et éducation par le sport (SPÉSPORT) » pour leur action VVV - MULTISPORT AU JARDIN DALPAYRAT**
 - **1 500 € à l'association « Solidarité, prévention et éducation par le sport (SPÉSPORT) » pour leur action VVV - TOURNOIS E-SPORT DANS LES QPV DU 15e**
- Autoriser Monsieur le Maire de Paris à signer les conventions correspondantes.

Monsieur Anthony SAMAMA, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION N°XV/2026/049

Après avoir entendu les interventions de Monsieur Philippe GOUJON et Madame Anouch TORANIAN et Élise BRUHAT.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DPMP/2026/4

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/050

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation du vœu présenté par Madame Inès CHARLES-LAVAUZELLE, déposé par Philippe Goujon, Agnès Evren, Catherine Ibled, Grégory Canal, Daniel-Georges Courtois, Charlotte Desrousseaux, Jérôme Loriau, Inès Charles-Lavauzelle et les élus de la majorité municipale du 15e relatif à la situation de la Fondation Oeuvre de la Croix-Saint-Simon et au maintien de l'accueil associatif de la petite enfance dans le 15e arrondissement.

Considérant que le secteur de la petite enfance connaît, à Paris et plus particulièrement dans le 15e arrondissement, des tensions structurelles importantes, affectant notamment le modèle de l'accueil associatif, aujourd'hui fortement fragilisé dans ses équilibres économiques et ses capacités de recrutement ;

Considérant que cette fragilisation fait peser un risque direct sur l'équilibre de l'offre d'accueil existante et sur la continuité des modes de garde pour de nombreuses familles parisiennes ;

Considérant que la Fondation Oeuvre de la Croix-Saint-Simon, acteur associatif historique, employant près de 2000 salariés, a été placée en redressement judiciaire en novembre 2025 et a annoncé la cessation totale de ses activités d'ici la fin de l'année 2026 ;

Considérant que cette fondation intervient dans plusieurs champs essentiels de l'action sociale et sanitaire (petite enfance, soutien aux familles, protection maternelle et infantile, accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap) et constitue à ce titre un acteur structurant de l'offre parisienne ;

Considérant qu'à Paris, elle représente le premier acteur associatif dans le domaine de la petite enfance, avec plus de 1500 places d'accueil réparties dans 35 établissements, ainsi qu'un accompagnement des familles assuré par 21 relais petite enfance et 2 lieux d'accueil enfants-parents ;

Considérant qu'elle intervient également dans le champ sanitaire et préventif à travers des centres de protection maternelle et infantile, un centre de santé sexuelle et dans le champ de l'autonomie via des structures d'accueil de jour, un service d'accompagnement médico-social pour adultes en situation de handicap et un service d'aide à domicile couvrant l'ensemble du territoire parisien ;

Considérant que l'annonce de la cessation d'activité de la fondation fait peser un risque majeur sur la continuité de services essentiels pour les Parisiens, tant en matière d'accueil du jeune enfant que d'accès aux soins, de prévention et d'accompagnement des publics fragiles ;

Considérant que, dans le 15e arrondissement, la fondation occupe une place particulièrement structurante en gérant quatre établissements d'accueil de la petite enfance, représentant une capacité totale de 299 places, ainsi que le centre médical et dentaire Saint-Vincent-de-Paul, assurant près de 30 000 consultations annuelles ;

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/050

Considérant que la disparition ou la déstabilisation de ces structures exposerait de nombreuses familles à une rupture brutale de leur mode de garde et fragiliserait significativement l'accès aux soins de proximité dans l'arrondissement ;

Considérant que, dans le 15^e arrondissement comme à l'échelle parisienne, les familles concernées ont exprimé leur vive inquiétude face à la disparition possible de structures reconnues pour la qualité de leur accompagnement ;

Considérant que cette situation intervient dans un contexte déjà marqué par de fortes tensions dans le secteur de la petite enfance, notamment en raison de difficultés de recrutement accrues, rendant toute diminution de l'offre particulièrement critique ;

Considérant que la Ville de Paris, en sa qualité de partenaire financier majeur de la fondation, doit consolider son engagement afin de garantir la continuité des prises en charge et d'accompagner la recherche de solutions de reprise ;

Considérant qu'une mobilisation renforcée de l'État apparaît indispensable pour coordonner l'ensemble des parties prenantes et actionner les leviers nécessaires au maintien des activités ;

Considérant qu'en l'absence d'une action coordonnée et rapide des acteurs publics, le risque est réel de voir se multiplier des fermetures de structures essentielles, au détriment des familles et des publics les plus fragiles ;

Philippe Goujon, Agnès Evren, Catherine Ibled, Grégory Canal, Daniel-Georges Courtois, Charlotte Desrousseaux, Jérôme Loriau, Inès Charles-Lavauzelle et les élus de la majorité municipale du 15^e émettent le vœu que :

- **Le Maire de Paris poursuive et renforce, dans les plus brefs délais, la mobilisation de la Ville afin de garantir la continuité des activités actuellement assurées par la Fondation Oeuvre de la Croix-Saint-Simon, en particulier dans le domaine de la petite enfance ;**
- **La Ville de Paris soutienne activement, aux côtés des administrateurs judiciaires et des partenaires concernés, toutes les solutions de reprise crédibles, permettant d'assurer le maintien des structures et des emplois ;**
- **Une anticipation opérationnelle des besoins d'accueil à la rentrée de septembre 2026 soit engagée sans délai, afin de sécuriser les solutions proposées aux familles concernées ;**
- **L'Etat mobilise, en lien avec les collectivités territoriales, l'ensemble des leviers financiers et réglementaires nécessaires pour permettre le maintien des activités et éviter toute rupture dans la prise en charge des publics.**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames et Monsieur, Charlotte DESROUSSEAUX, Jérôme LORIAU, Aminata NIAKATÉ et Éva MONTARELLO RODRIGUES.

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – Vœu N° XV/2026/051

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation du vœu au Maire de Paris présenté par Madame Inès de RAGUENEL, déposé par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Daniel-Georges Courtois, Inès de Raguenel, Chantal Rolgen et les élus de la majorité du 15^e relatif aux fermetures de classes dans les écoles du 15^e arrondissement à la rentrée 2026.

Considérant les grandes difficultés rencontrées par les écoles du 15^e arrondissement, notamment liées à l'accueil d'un nombre croissant d'élèves en situation de fragilité sociale, dans un contexte de transformation démographique de l'arrondissement, conséquence de l'augmentation significative du nombre de logements sociaux dans l'arrondissement, passé de 13 000 à 28 000 en seulement quinze ans ;

Considérant les efforts importants déjà consentis par les établissements scolaires du 15^e ces dernières années, avec des fermetures répétées de classes qui ont contribué à dégrader les conditions d'accueil et d'enseignement ;

Considérant que de nombreux enseignants absents pour une durée longue ne sont pas remplacés, les élèves sont donc répartis dans d'autres classes, surchargeant les effectifs ;

Considérant l'annonce, pour la rentrée 2026, de nouvelles fermetures de classes dans plusieurs écoles du 15^e arrondissement, concernant notamment :

- Ecoles maternelles : Procession, Gerbert, Vaugirard, Miollis, Emeriau, Fédération, 56 Félix Faure, Porte de Brancion, Gutenberg ;
- Ecoles élémentaires : Blomet, Duplex, Falguière, Rouelle, Emeriau, Cherbourg, Fondary, Saint-Charles, Convention ;

Considérant que ces dix-neuf fermetures s'inscrivent dans une logique strictement quantitative fondée sur les effectifs, sans prise en compte suffisante des réalités pédagogiques, sociales et territoriales propres aux établissements du 15^e ;

Considérant que la fermeture de ces classes entraînera mécaniquement une augmentation des effectifs par classe, au détriment de la qualité de l'enseignement, du suivi individualisé des élèves et des conditions de travail des équipes éducatives ;

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – Vœu N° XV/2026/051

Considérant que ces décisions fragilisent en particulier les élèves les plus vulnérables et compromettent les objectifs d'égalité des chances et de réussite éducative ;

Considérant enfin la responsabilité des pouvoirs publics de garantir des conditions d'enseignement dignes, adaptées et équitables sur l'ensemble du territoire parisien ;

En conséquence, Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Daniel-Georges Courtois, Inès de Raguenel, Chantal Rolgen et les élus de la majorité du 15e demandent au Maire de Paris d'intervenir auprès de l'Académie de Paris afin d'obtenir une révision de la liste des fermetures de classes, prenant pleinement en compte les fragilités sociales, éducatives et territoriales des établissements concernés, et dépassant une approche strictement quantitative fondée sur les seuls effectifs.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu les interventions de Madame Chantal ROLGEN et Monsieur Jonas COSTAGLIOLA.

À LA MAJORITÉ

LA MAJORITÉ MUNICIPALE DU 15e (45)

Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BESNIER, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAVAUZELLE, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FÉRAT, Ségolène FOUCHÉ, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Isabelle LUBIN-NOËL, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Grégory MORIN-MARTIN, Gilberte NKANA, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle RUISSEAU, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Ivana STOJANOVIC, Rémi TRÉGUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VIGIER, Vincent RODOLPHE **votant POUR**

GROUPE SOCIALISTE ET PLACE PUBLIQUE-LE 15e EST A VOUS ! (5)

Anouch TORANIAN, Guillaume BOISSONNAT, Éva MONTARELLO RODRIGUES, Isabelle ROY, Florian SITBON **S'ABSTENANT**

GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE DE PARIS 15e (5)

Aminata NIAKATÉ, Élise BRUHAT, Jonas COSTAGLIOLA, Arnaud LEHOUX, Arnaud SALETTES **S'ABSTENANT**

DELIBERE

LE Vœu EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – Vœu N° XV/2026/052

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation du vœu présenté par Monsieur Jonas COSTAGLIOLA, déposé par les élu-e-s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e et des élu-e-s du groupe Socialiste et Place Publique - le 15e est à vous ! relatif aux suppressions de postes d'enseignant-e-s et aux fermetures de classes.

Considérant que l'école publique est un pilier fondamental pour l'émancipation des jeunes et l'égalité républicaine ;

Considérant que la taille des classes constitue un déterminant essentiel de la réussite scolaire, en particulier pour les élèves les plus fragiles, comme le démontrent de nombreuses études en sciences de l'éducation ;

Considérant que, pour la troisième année consécutive, des suppressions importantes de postes d'enseignant-e-s sont actées dans l'Académie de Paris, révélant une politique éducative guidée par des logiques comptables, se traduisant notamment par :

- la fermeture de 161 classes dans le premier degré ;
- la suppression de 112 postes d'enseignant-e-s dans le second degré ;

Considérant que, dans le 15e arrondissement, ces décisions ont des conséquences particulièrement préoccupantes :

- 9 écoles maternelles impactées, dont 2 situées dans des quartiers populaires ;
- 9 écoles élémentaires impactées, dont 2 situées dans des quartiers populaires ;

Considérant que ces fermetures auront pour conséquence directe l'augmentation des effectifs par classe au détriment du suivi individualisé des élèves, aggravant ainsi les inégalités d'apprentissage, dégradant les conditions de travail des équipes éducatives et accentuant les écarts entre les élèves comme entre les établissements ;

Considérant que si l'école publique subit chaque année des coupes budgétaires, le gouvernement finance toujours abondamment les écoles privées, qui bénéficient de 12 à 13 milliards d'euros de financements publics par an ;

Considérant que ces décisions interviennent dans un contexte déjà fragilisé dans le 15e où de nombreuses classes souffrent de vacances d'enseignant-e-s laissées sans solution de remplacement pérenne, et que la baisse démographique ne saurait justifier ces suppressions de moyens mais au contraire être saisie comme une opportunité d'améliorer les conditions d'apprentissage et de renforcer l'accompagnement des élèves ;

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/052

Considérant que la baisse démographique de la population du 15e ne saurait justifier ces suppressions de postes et ces fermetures de classes dans un contexte où les effectifs par classe sont actuellement trop nombreux pour garantir pleinement la réussite éducative de nos enfants, en particulier les plus en difficulté ;

Considérant qu'au regard des enjeux majeurs de notre système éducatif public pour l'avenir de nos enfants, nous ne pouvons aborder la prochaine rentrée scolaire dans une logique purement comptable mais que nous devrions au contraire préserver l'intégralité des classes et le développement de projets culturels, sportifs ou éco-citoyens ;

Considérant l'ambition de la ville de Paris aspirant à ce que chaque classe soit dotée d'un-e enseignant-e ;

Considérant l'engagement constant de la Ville de Paris en faveur de la réussite éducative, de l'inclusion scolaire et de la mixité sociale ;

Sur proposition des élu-e-s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e et des élu-e-s du groupe Socialiste et Place Publique - le 15e est à vous !, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- La Ville de Paris et la Mairie du 15e s'opposent fermement aux fermetures de classes et suppressions de postes d'enseignant-e-s ;
- Que la baisse démographique soit mise à profit pour réduire les effectifs par classe et améliorer les conditions d'apprentissage dans l'enseignement public, plutôt que de justifier des suppressions de moyens ;
- Que l'État garantisse une répartition équilibrée de l'effort entre enseignement public et privé sous contrat, afin de ne pas aggraver les déséquilibres existants ;
- Que des moyens supplémentaires soient alloués à l'Académie de Paris pour renforcer les équipes pédagogiques, notamment les dispositifs de remplacement et l'accompagnement des élèves à besoins spécifiques ;
- Que la question de la mixité sociale soit placée au cœur de la politique éducative parisienne, en évitant toute décision susceptible d'accentuer la ségrégation scolaire.
- Que soit demandé au rectorat de recevoir au plus vite une délégation d'association de parents d'élèves et d'élue-s du 15e représentant tous les groupes politiques du conseil d'arrondissement afin :
 - o de faire un point précis sur la situation des écoles publiques de notre arrondissement ;
 - o de réexaminer toutes les fermetures de classes, en priorisant les écoles situées dans des quartiers qui concentrent des fragilités économiques et sociales ;
 - o de s'engager à remplacer de façon pérenne les personnels enseignants manquants

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/052

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu les interventions de Madame Chantal ROLGEN et Messieurs Grégory CANAL et Jonas COSTAGLIOLA.

À LA MAJORITÉ

LA MAJORITÉ MUNICIPALE DU 15e (45)

Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BESNIER, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAUAUZELLE, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAU, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Isabelle LUBIN-NOËL, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Grégory MORIN-MARTIN, Gilberte NKANA, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle RUISSEAU, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Ivana STOJANOVIC, Rémi TRÉGUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VIGIER, Vincent RODOLPHE **S'ABSTENANT**

GROUPE SOCIALISTE ET PLACE PUBLIQUE-LE 15e EST A VOUS ! (5)

Anouch TORANIAN, Guillaume BOJSSONNAT, Éva MONTARELLO RODRIGUES, Isabelle ROY, Florian SITBON **votant POUR**

GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE DE PARIS 15e (5)

Aminata NIAKATÉ, Élise BRUHAT, Jonas COSTAGLIOLA, Arnaud LEHOUX, Arnaud SALETES **votant POUR**

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/053

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation du vœu présenté par Madame Isabelle ROY, déposé par les élu-e-s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e et des élu-e-s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous ! relatif aux comités vélo, piéton, du bruit et au conseil de la jeunesse.

- Considérant la création d'un comité vélo, d'un comité piéton et d'un comité du bruit dans le 15e arrondissement au cours du précédent mandat, et celle d'un conseil de la jeunesse en 2002 ;
- Considérant la faible fréquence à laquelle se sont réunies ces instances depuis leurs créations respectives ;
- Considérant le manque d'informations et de transparence auprès des habitant-e-s du 15e sur l'activité de ces instances ;
- Considérant, toutefois, l'ambition de la Ville de Paris en matière de développement des aménagements et des pratiques cyclables, essentielle dans sa stratégie bas carbone ;
- Considérant que deux tiers des déplacements à Paris se font à pied et que la Ville de Paris s'est dotée d'un plan piéton 2023-2030 visant à rendre la marche plus accessible, sûre et agréable ;
- Considérant l'ambition de la Ville de Paris en matière de lutte contre la pollution sonore et ses conséquences sur la qualité de vie et la santé publique ;
- Considérant que la Ville de Paris a à cœur d'associer les jeunes à la définition et à la mise en oeuvre des politiques municipales, comme l'atteste la création dès 2003 du Conseil Parisien de la Jeunesse ;
- Considérant que des instances fonctionnelles de démocratie locale sont indispensables à la réalisation de ces ambitions et à la mise en oeuvre de politiques publiques adaptées aux besoins de l'arrondissement ;
- Considérant par ailleurs l'ambition affichée du Maire du 15e lors de son discours d'installation au conseil d'arrondissement du lundi 6 avril 2026 de faire vivre toutes les instances de concertation locale ;
- Considérant qu'étaient listées dans ce même discours le comité vélo, le comité piéton et le comité du bruit, au même titre que d'autres instances locales comme le conseil de santé, le conseil des gardiens d'immeubles ou encore le comité de sécurité et de prévention de la délinquance où siègent des élu-e-s de la majorité comme de l'opposition de notre conseil ;
- Considérant l'absence à ce jour de représentation des élu-e-s de l'opposition au sein des comités vélo, piéton, du bruit et du conseil de la jeunesse ;

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VCEU N° XV/2026/053

Les élu-e-s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e et des élu-e-s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15^e est à vous ! émettent le vœu au Maire du 15^e :

- Que la Mairie du 15^e réactive l'ensemble de ces instances et en garantisse le bon fonctionnement par des réunions à intervalles réguliers, à des horaires permettant l'implication de chaque acteur et par des comptes-rendus publics de réunion publiés sur le site internet de la Mairie;
- Que la Mairie du 15^e renouvelle la composition de ces comités en laissant une place de choix aux citoyen-ne-s et aux acteurs locaux associatifs ;
- Que la Mairie du 15^e garantisse la présence dans ces instances des élu-e-s, de la majorité comme de l'opposition, et des services techniques compétents pour assurer l'efficacité des dispositifs;
- Que la Mairie du 15^e confie à ces différentes instances des missions leur permettant de participer à l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques locales pour lesquelles elles sont compétentes.

Après avoir entendu l'intervention de Monsieur Grégory MORIN-MARTIN,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À MAJORITÉ

LA MAJORITÉ MUNICIPALE DU 15^e (45)

Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BESNIER, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAVAUZELLE, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAU, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Isabelle LUBIN-NOËL, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Grégory MORIN-MARTIN, Gilberte NKANA, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle RUISSEAU, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Ivana STOJANOVIC, Rémi TRÉGUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VIGIER, Vincent RODOLPHE **votant CONTRE**

GROUPE SOCIALISTE ET PLACE PUBLIQUE-LE 15^e EST À VOUS ! (5)

Anouch TORANIAN, Guillaume BOISSONNAT, Éva MONTARELLO RODRIGUES, Isabelle ROY, Florian SITBON **votant POUR**

GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE DE PARIS 15^e (5)

Aminata NIAKATÉ, Élise BRUHAT, Jonas COSTAGLIOLA, Arnaud LEHOUX, Arnaud SALETES **votant POUR**

DELIBERE

LE VŒU EST REJETÉ

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/054

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation du vœu présenté par Madame Anouch TORANIAN, déposé par les élu-e-s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous ! et des élu-e-s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e relatif à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation d'hébergement d'urgence dans le 15e arrondissement.

Considérant que le 15e arrondissement accueille aujourd'hui plusieurs structures d'hébergement d'urgence et de mise à l'abri provisoire, notamment deux centres de l'Armée du Salut situés rue Violet et rue Olivier de Serres, un centre de France Horizon rue de Vouillé ainsi qu'un site d'hébergement d'urgence au sein du gymnase Fédération ;

Considérant que ces structures permettent de mettre à l'abri des familles, et en particulier des femmes et des enfants, dans un contexte de crise sociale profonde et de saturation des dispositifs d'hébergement à l'échelle nationale et locale ;

Considérant les engagements forts pris par le Maire de Paris, Emmanuel Grégoire, dans le cadre du plan « zéro enfant à la rue », avec un objectif clair : qu'aucun enfant ne dorme à la rue à Paris, en priorisant les publics les plus vulnérables, notamment les mineurs non accompagnés et femmes seules avec enfants ;

Considérant que cet engagement s'accompagne d'un effort massif de la Ville de Paris pour renforcer les capacités d'accueil, développer de nouvelles places d'hébergement, améliorer l'accompagnement social afin de leur permettre de se réinsérer et garantir un accès effectif aux droits et l'accompagnement des publics en situation de rue vers des solutions d'hébergement pérennes ;

Considérant que la Ville de Paris prend ses responsabilités pour garantir un accueil digne, y compris lorsque l'État se montre défaillant dans la mise en oeuvre de ses compétences en matière d'hébergement d'urgence ;

Considérant que, lorsque la Ville de Paris est contrainte de mobiliser ses gymnases pour répondre à des besoins exceptionnels, elle veille à informer immédiatement les clubs sportifs et les groupes scolaires concernés, afin de leur permettre d'anticiper et d'adapter l'organisation de leurs activités ;

Considérant qu'au-delà de la mise à l'abri, l'enjeu est celui d'un accompagnement global, digne et respectueux, permettant une réelle insertion sociale et professionnelle des familles accueillies ;

Sur proposition des élu-e-s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous ! et des élu-e-s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e, le Conseil d'arrondissement du 15e arrondissement émet le vœu que :

- La Mairie du 15e arrondissement mette tout en oeuvre pour garantir un accueil digne des familles hébergées, en assurant une coordination étroite avec services sociaux et les

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VCEU N° XV/2026/054

associations locales (sportives, culturelles, d'accompagnement à la parentalité et de soutien scolaire) afin de favoriser leur inclusion, leur autonomie et leur bon accompagnement ;

- Une coordination renforcée soit engagée avec les établissements scolaires et les structures de la petite enfance du 15^e arrondissement, afin de permettre la scolarisation effective des enfants et de faciliter l'accès des parents à l'emploi ;
- Une attention particulière soit portée à l'accès aux soins des personnes hébergées, en lien avec les structures de santé du territoire, afin de garantir un suivi médical effectif, notamment pour les enfants et les publics les plus vulnérables ;
- La Mairie du 15^e arrondissement procède à l'identification de lieux inoccupés pouvant être mobilisés pour l'accueil de personnes en situation de grande vulnérabilité, afin que notre arrondissement soit pleinement partie prenante de l'effort de solidarité parisien, et qu'à cette condition indispensable, les gymnases ne soient plus durablement réquisitionnés dans le 15^e arrondissement ;
- La Mairie du 15^e arrondissement s'engage clairement à refuser toute instrumentalisation politique de ces dispositifs de solidarité et s'oppose à la tenue de manifestations d'extrême droite visant à entraver l'accueil des personnes en situation de précarité.

Parce que l'accompagnement des plus vulnérables ne devrait pas être idéologique, qu'il est et doit être une promesse républicaine dans un temps où l'Etat de droit semble s'éroder.

Parce que l'objectif de « zéro enfant à la rue » n'est pas un slogan mais un impératif moral et politique, parce que Paris agit quand l'État fait défaut, et parce que le 15^e arrondissement doit d'être à la hauteur de ces engagements et être un arrondissement solidaire, humaniste et responsable, ce vœu appelle à une mobilisation claire, digne et résolue en faveur des plus vulnérables

Après avoir entendu les interventions de Messieurs et Mesdames, Philippe GOUJON, Sylvie CEYRAC, Ozlem ORAKCI et Anouch TORANIAN.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

LA MAJORITÉ MUNICIPALE DU 15^e (44)

Philippe GOUJON, Selda BESNIER, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAVAUZELLE, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Isabelle LUBIN-NOËL, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Grégory MORIN-MARTIN, Gilberte NKANA, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle RUISSEAU, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Ivana STOJANOVIC, Rémi TRÉGUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VIGIER, Vincent RODOLPHE **NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/054

GROUPE SOCIALISTE ET PLACE PUBLIQUE-LE 15e EST À VOUS ! (5)

Anouch TORANIAN, Guillaume BOISSONNAT, Éva MONTARELLO RODRIGUES, Isabelle ROY, Florian SITBON **votant POUR**

GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE DE PARIS 15e (5)

Aminata NIAKATÉ, Élise BRUHAT, Jonas COSTAGLIOLA, Arnaud LEHOUX, Arnaud SALETES **votant POUR**

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – Vœu N° XV/2026/055

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation du vœu présenté par Monsieur Arnaud SALETES, déposé par les élu·e·s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous ! et des élu·e·s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e relatif à la lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie et aux droits des personnes LGBTQIA+.

- **Considérant** que le 17 mai marque, tous les ans depuis 2005, la journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie ;
- **Considérant** que les personnes LGBTQIA+ sont victimes de violences, discriminations et discours de haine, y compris dans l'espace public ;
- **Considérant** que le sentiment de sécurité et d'inclusion dans l'espace public constitue un enjeu majeur de cohésion sociale et de santé publique ;
- **Considérant** que les actions de prévention et d'information contribuent à déconstruire les préjugés et à favoriser le respect de toutes et tous ;
- **Considérant** que les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer pour rendre visibles les engagements en faveur de l'égalité et soutenir les initiatives associatives ;
- **Considérant** que la présence d'actions visibles dans l'espace public envoie un signal fort de soutien aux personnes LGBTQIA+ et participe à créer un environnement bienveillant et sécurisé dans l'arrondissement ;
- **Considérant** que de nombreux pays criminalisent encore les relations sexuelles entre personnes du même sexe, comme le démontre les récents reculs au Sénégal et qu'à nos frontières en Europe, certains proposent à l'image de la Russie d'interdire ce qu'ils nomment « propagande LGBT » ;
- **Considérant** la banalisation des discours transphobes et ses conséquences sur l'augmentation des violences à l'égard des personnes trans ;
- **Considérant** que le droit français, dans la droite ligne des valeurs fondamentales de l'Union européenne, interdit fermement les discriminations et violences en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, mais que ces dernières restent encore trop nombreuses ;
- **Considérant** que les services de sécurité intérieure dénombrèrent en 2024 (dernier chiffre disponible), en France, 4 800 infractions en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, dont 63 % de crimes ou délits, en hausse de 5 % par rapport à l'année précédente ;
- **Considérant** que ces actes sont en augmentation constante depuis 2016, alors même que recours au dépôt de plainte reste extrêmement faible pour ce type d'actes (de l'ordre de 4% selon l'enquête Vécu et Ressenti en matière de sécurité) ;

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VCEU N° XV/2026/055

- **Considérant** que les associations LGBTQIA+ effectuent un travail remarquable d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des victimes, palliant bien souvent les manques des dispositifs généralistes existants ;
- **Considérant** que cette journée doit donc permettre une mobilisation exemplaire et sans faux-semblants de l'ensemble de notre collectivité ;
- **Considérant** que la Ville de Paris, à l'instar de nombreuses collectivités partout dans le monde, témoigne de cet engagement en pavoisant la façade de l'Hôtel de Ville avec le drapeau arc-en-ciel, symbole de la lutte pour l'égalité des personnes LGBTQIA+, le 17 mai et pour la Marche des Fiertés à Paris ;
- **Considérant** que de nombreuses mairies d'arrondissement ont fait ce même choix pour leurs habitantes et habitants ;
- **Considérant** que le Tribunal administratif de Paris a clairement énoncé que l'affichage du drapeau arc-en-ciel a « avant tout pour objet d'exprimer un attachement à des valeurs de tolérance et de lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, lesquelles sont prohibées en vertu de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 » et que dans ces conditions, il ne saurait être regardé comme revêtant « un caractère politique non conforme aux exigences qui découlent du principe de neutralité des personnes publiques »

Les élu-e-s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous ! et des élu-e-s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e émettent le vœu au Maire du 15e :

1. Que la Mairie du 15e, en lien avec les services municipaux et les associations locales, organise à l'occasion du 17 mai l'installation d'un stand de prévention et d'information dédié à la lutte contre les LGBTQIA+phobies ;
2. Que ce stand soit installé de manière visible sur le parvis de la mairie du 15e, afin de permettre une large sensibilisation du public ;
3. Que ce dispositif propose des ressources d'information, d'écoute et d'orientation, notamment en matière de lutte contre les discriminations, de santé et d'accompagnement des personnes LGBTQIA+ ;
4. Que cette initiative s'inscrive dans une politique locale volontariste, visant à garantir que les personnes LGBTQIA+ puissent se sentir en sécurité, respectées et pleinement incluses dans l'arrondissement ;
5. Que la Mairie du 15e valorise et soutienne les associations engagées dans la défense des droits et la prévention des discriminations envers les personnes LGBTQIA+.
6. Que la Mairie du 15e communique à ce sujet un message de sensibilisation sur ses relais d'information (newsletters et posts réseaux sociaux), le 17 mai et/ou pour le mois des fiertés LGBTQIA+ en juin
7. Que le fronton de la mairie du 15e soit illuminé aux couleurs arc-en ciel ou soit pavoisé avec le drapeau arc-en-ciel, symbole de la lutte pour l'égalité des personnes LGBTQIA+

Après avoir entendu l'intervention de Monsieur Raphaël VIGIER,

CONSEIL DU LUNDI 04 MAI 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/055

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

LA MAJORITÉ MUNICIPALE DU 15e (44)

Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BÈSNIER, Grégory CANAL, Inès CHARLES-LAUAUZELLE, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Isabelle LUBIN-NOËL, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Grégory MORIN-MARTIN, Gilberte NKANA, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle RUISSEAU, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Ivana STOJANOVIC, Rémi TRÉGUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VIGIER, Vincent RODOLPHE

NE PRENANT PAS PAR AU VOTE

GROUPE SOCIALISTE ET PLACE PUBLIQUE-LE 15e EST À VOUS ! (5)

Anouch TORANIAN, Guillaume BOISSONNAT, Éva MONTARELLO RODRIGUES, Isabelle ROY, Florian SITBON **votant POUR**

GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE DE PARIS 15e (5)

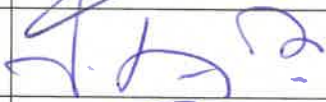
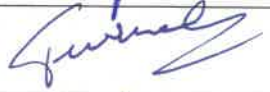
Aminata NIAKATÉ, Élise BRUHAT, Jonas COSTAGLIOLA, Arnaud LEHOUX, Arnaud SALETES **votant POUR**

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

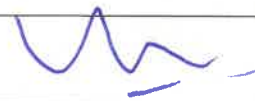
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 15^{ème}
LUNDI 4 MAI 2026

DÉLIBÉRATION

Philippe	GOUJON	
Jean-Marc	BARKI	
Selda	BESNIER	
Guillaume	BOISSONNAT-WU	
Elise	BRUHAT	
Grégory	CANAL	
Sylvie	CEYRAC	
Inès	CHARLES-LAVAUZELLE	
Jonas	COSTAGLIOLA	
Daniel-Georges	COURTOIS	
Inès	DE RAGUENEL	
Laurence	DESMETTRE	
Charlotte	DESROUSSEAUX	
Marie-Caroline	DOUCERÉ	
Agnès	EVREN	
Louisa	FERHAT	
Sékolène	FOUCHÉ	
Alexia	GERMONT	

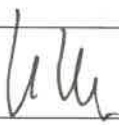
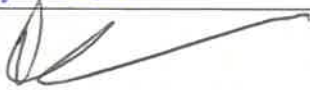
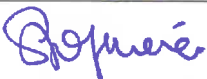
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 15^{ème}
LUNDI 4 MAI 2026

DÉLIBÉRATION

Valérie	GIOVANNUCCI	
Catherine	IBLED	
Henri	JOZEFOWICZ	
Pierre-André	KOCH	
Hugo	KUNSTLINGER	
Louis	LATINNE	
Franck	LEFEVRE	
Arnaud	LEHOUX	
Isabelle	LESENS	
Jérôme	LORIAU	
Carline	LUBIN-NOËL	
Mathieu	LUINAUD	
Pierre	MENUET	
Eva	MONTARELLO RODRIGUES	
Grégory	MORIN-MARTIN	
Aminata	NIAKATÉ	
Emmanuelle	NKANA	
Ozlem	ORAKCI	

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 15^{ème}
LUNDI 4 MAI 2026

DÉLIBÉRATION

Jean-Philippe	PIERRE	
Jean-Yves	PINET	
Laurent	RACAPÉ	
Charlotte	ROCHER	
Chantal	ROLGEN	
Valentin	ROUFFIAC	
Isabelle	ROY	
Isabelle	RUISSEAU	
Arnaud	SALETTES	
Anthony	SAMAMA	
Jacques-Henri	SEMELLE	
Guilad	SILVER	
Florian	SITBON	
Ivana	STOJANOVIC	
Anouch	TORANIAN	
Rémi	TREGUER	
Anne-Claire	TYSSANDIER	
Raphaël	VIGIER	
Rodolphe	VINCENT	